

Tél : 04 50 73 92 01
Fax : 04 50 70 55 93
mairie.orcier@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE D'ORCIER



Orcier, le 10 février 2020

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 FEVRIER, 20h

Présents : Mme BAUD Thérèse, Maire, M. BOURGEOIS Joseph, Mme GRANDO Anna, M. COSNE Jean, Mme BINASCO Noémie, Adjoints, M. GAYOT Marc, Conseiller Municipal Délégué, M. DETRAZ Anthony, Mme BOUJON Valérie, M. DETRAZ Jules, M. SANCHEZ Frédéric, M. VITUPIER Renaud, Conseillers Municipaux.

Excusées : Mmes MEUNIER Sandra, MICHEL Christelle, MOURONVALLE Nathalie, Conseillères Municipales.

Mme Nathalie MOURONVALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir de vote à Mme Anna GRANDO, Deuxième Adjointe.

Mme Christelle MICHEL, Conseillère Municipale, donne pouvoir de vote à Mme Thérèse BAUD, Maire.

M. Anthony DETRAZ a été désigné secrétaire de séance.

Un point est rajouté à l'ordre du jour : rapport CLECT - Thonon Agglomération - Avis du Conseil Municipal.

* * *

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 janvier est adopté par 13 voix pour et 1 contre.

Tarifs salles communales et règlements intérieurs : sur avis du comité de gestion et après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'actualiser les règlements intérieurs de location des salles communales (salle des Fêtes - salle "Les Bossons" à Jouvernaisinaz) et de revaloriser les tarifs. Il est précisé également que toutes les réservations engagées avant cette date, resteront à l'ancien tarif.

Marches des autels de l'église : demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Savoie : étant donné l'état de vétusté très avancé des marches des trois autels de l'église, Madame le Maire propose que la Commune prenne en charge le coût des travaux de remplacement des marches et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dans le cadre du patrimoine bâti.

Ces travaux s'élèvent à 8.498,50 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'engager les travaux de remplacement des marches des autels et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, qui en fixera le taux.

SIAC, demande d'aide financière pour la réhabilitation du chemin du Teupon : Madame le Maire expose le projet de réhabilitation du sentier du Teupon, qui consiste à reconstituer cette boucle en remettant en état les ouvrages endommagés ou détruits par la crue de 2018 tout en valorisant les espaces publics naturels, les paysages et le géosite du Puisoir. Pour rappel, le sentier du Teupon est une boucle connue d'une dizaine de kilomètres sur le territoire.

Via ce projet, la commune compte reconstruire une passerelle en bois au-dessus du Pamphiot afin de remplacer l'ancienne emportée par la crue. Il est également prévu de mettre en place des petits escaliers en bois à certains endroits pour faciliter l'accès aux familles. Aucun abattage d'arbres n'est prévu dans ce projet, uniquement un peu de débroussaillage par endroit. L'entretien et le balisage du sentier sont de la responsabilité de Thonon Agglomération, compétent en la matière.

La commune souhaite également installer deux petites zones de pique-nique avec une table en bois, afin de pouvoir profiter pleinement des paysages du Chablais. Pour finir, des panneaux d'information seront déposés tout le long du parcours et traiteront de thématiques comme "les essences forestières du territoire", "les paysages", "les espaces naturels, le géosite du Puisoir.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- ✓ D'engager le projet pour la période de 2020 pour un montant de 10.411,19 € hors taxes.
- ✓ De solliciter la subventions suivante :
 - L'Europe, fonds FEADER, au titre du programme LEADER Chablais 2014-2020 pour un montant de 6.663,16 € (64 % du montant total) ; la commune, au titre d'un autofinancement, assurant la Contrepartie Publique Nationale, pour un montant de 1.665,79 € (16 % du montant total).
- ✓ D'assurer, en conséquence, l'autofinancement à hauteur de 2.082,24 € (20 % du montant total).
- ✓ D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces liées au dossier.

Signature d'une convention de servitude de passage sur la RD 36, route du Col du Feu au profit du propriétaire des parcelles cadastrées section AP 83, 85, 384 et 391 : afin de faciliter l'accès à leurs propriétés, les propriétaires des parcelles cadastrées section AP n°s 83, 85 384 et 391, situées 173, route du Col du Feu, sollicitent une autorisation de passage par la RD 36 et par une partie de la parcelle appartenant à la commune, cadastrée section AP n° 390. Cette partie de la Route Départementale se trouvant en agglomération, la commune peut accepter ce droit de passage par la constitution d'une servitude, devant notaire.

Après discussion et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le droit de passage par la Route Départementale 36 dite Route du Col du Feu et par une partie de la parcelle appartenant à la commune cadastrée section AP n° 390, aux propriétaires des parcelles cadastrées section AP n°s 83,85 384 et 391, situées au 173, route du Col du Feu et aux ayants-droits et autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude de passage qui sera établie par acte notarié.

Il est précisé que les frais, droits et honoraires du notaire afférents à l'établissement de la convention de servitude de passage, seront supportés et acquittés par les propriétaires des parcelles situées 173 route du Col du Feu.

Rapport CLECT - Thonon Agglomération - Avis du Conseil Municipal : la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à la Communauté d'Agglomération. Une fois que la commission a établi son rapport, il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur celui-ci, puis au conseil communautaire, afin de définir les montants des attributions de compensation.

Après lecture du rapport de la CLECT, en date du 10/12/2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce rapport.

Rapport d'activité 2019 de la bibliothèque : Mme Anna GRANDO présente le rapport d'activité 2019 de la bibliothèque municipale « Hal'pages » et les projets 2020.

En 2019, 45 nouvelles cartes d'adhérents ont été créées (25 enfants de moins de 15 ans, 19 personnes de plus de 15 ans et 1 classe de l'école).

Il a été comptabilisé 1895 entées en 2019. Le nombre de lecteurs actifs a augmenté d'environ 5% (193 lecteurs individuels et 7 collectivités).

Il a été emprunté 4285 ouvrages dont 469 revues, sachant que les lecteurs ont également utilisé des documents sur les trois autres sites par le biais des réservations, via internet, à partir des bibliothèques du réseau ou de leur domicile.

La bibliothèque a proposé environ 383 heures d'ouverture au public.

L'équipe de bénévoles, composée, au 31 décembre, de 9 personnes, a participé en 2019 à l'activité de la bibliothèque à hauteur de 533 heures environ sur l'année, soit une moyenne de 61 heures annuelles par bénévole, comprenant les permanences, les animations de la bibliothèque (accueils scolaires, tables thématiques) et du réseau (troc livres, animation du réseau des bibliothèques...), les réunions internes, la préparation des prêts pour le club Au fil du Temps, la préparation des navettes et tout ce qui concerne le fonctionnement de bibliothèque.

Par ailleurs, 4 bénévoles se sont impliquées dans l'organisation du festival de la BD 2019, aux côtés des bénévoles du Comité des Fêtes, à hauteur de 112 heures.

Les horaires d'ouverture au public depuis le 7 janvier 2019 sont répartis comme suit :

- ✓ Lundi 15h30-18h30.
- ✓ Mercredi 17h-19h.
- ✓ Jeudi 16h30-17h30
- ✓ Samedi 10h-12h.

Le budget municipal a été consacré essentiellement à l'acquisition de matériel visant à réaménager la bibliothèque, en ajoutant des étagères, tout en permettant une utilisation modulable du local.

Le budget intercommunal voté par Thonon Agglomération s'est élevé en 2019 à 5.512 €.

Le fonds documentaire a été enrichi par 585 nouveaux ouvrages, incluant les dons et les périodiques. Le total de ce fonds s'élève à 6563 ouvrages.

Animations 2019 :

Accueil scolaire : animations organisées en concertation avec les enseignantes de l'école, au niveau des dates et des contenus.

La classe de cycle 3 a participé au festival La Vache Qui Lit, en partenariat avec Savoie Biblio.

Les quatre autres classes se sont déplacées à la bibliothèque pour des séances autour des contes du monde entier.

Des tables thématiques ont été installées en bibliothèque tout au long de l'année, en lien avec l'actualité littéraire, la saison ou les animations proposées.

Huitième édition du festival BD "des Montagnes et des bulles" les 19 et 20 octobre. La thématique était les 60 ans de la série "Tanguy et Laverdure". 23 auteurs étaient présents pour des séances de dédicaces. L'Armée de l'Air, invitée à cette occasion, a proposé des animations et expositions tout au long du week-end.

La neuvième édition aura lieu les 17 et 18 octobre 2020.

Troc livres : une seule édition a été organisée le 16 novembre 2019.

Festival du Premier Roman : organisé en partenariat avec Savoie-Biblio. Un comité de lecture s'est réuni le 16 février à Orcier pour élire les 4 coups de cœur de chaque bibliothèque. Les lecteurs peuvent participer, s'ils le souhaitent, à des conférences et rencontres avec les auteurs, proposées en mai à Chambéry par l'association organisatrice, Lectures Plurielles.

Dans le cadre des animations communes au réseau, financées par Thonon-Agglomération, chaque bibliothèque a proposé une animation en rapport avec le thème "Les bibliothèques fêtent la BD".

Le 21 septembre, un atelier BD, à destination d'un public jeunesse, a ainsi été proposé à Orcier par l'illustratrice Caroline Legent. Neuf enfants ont participé à cet atelier.

Prévisions 2020 :

Pour répondre aux besoins, le temps de travail de l'agent de la bibliothèque passera à 26h hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2020, selon la décision du Conseil Municipal.

Ouverture d'une plage horaire supplémentaire au public de 2 heures le mercredi matin de 10 à 12h à compter du 9 mars 2020.

L'amélioration des installations se poursuivra, avec l'installation d'un poste informatique à disposition du public pour la recherche sur internet.

Mise en place d'une politique documentaire afin de définir les atouts et les faiblesses des collections proposés et trouver des solutions d'améliorations.

A cet effet, une demande de subvention pourra être présentée au Conseil Savoie-Mont-Blanc, via les services de Savoie-Biblio, dans le cadre du développement de collections thématiques.

Animations :

Animations scolaires - Heure du conte/soirée pyjama – atelier(s)/conférence(s) tout public sur le thème du DiY (Do it Yourself) – atelier-illustration pour tout public - festival BD - exposition bisannuelle d'un artiste local, en alternance avec l'exposition des artistes de la commune.

En conclusion, la bibliothèque reste un lieu de rencontres et d'échanges sur la commune, créant un lien social. Le souhait de l'équipe est de pouvoir proposer mieux et plus, en s'adaptant aux besoins de la population.

Questions diverses :

Maison appartenant à la Commune au chef-lieu : Madame le Maire précise qu'un nouvel acquéreur s'est manifesté pour déposer un projet. La commune l'étudie actuellement.

Point sur le PLU : 75 observations ont été recueillies durant l'enquête, soit sous forme papier, soit sur le registre dématérialisé. Suite à l'enquête publique clôturée le 13 décembre dernier, le Commissaire Enquêteur a rendu un avis défavorable pour des faiblesses de forme et de fond détaillées dans son rapport final. Celui-ci est consultable sous forme papier en mairie aux heures d'ouverture ou sur le site internet de Thonon Agglomération et celui de la commune.

Les avis des PPA (Personnes Publiques Associées : SCOT, INAO, CCI, Chambre d'agriculture, DDT, Préfecture...), préalablement rendus, étant tous favorables, cela ne remet pas en cause la présentation pour approbation du PLU d'Orcier au Conseil communautaire du 25 février prochain.

Le dossier complet du PLU est disponible en mairie ou sur les sites internet de Thonon-Agglomération et de la commune.

Travaux Place du village et clocher Le chantier de sécurisation et d'embellissement de la Place du village devrait se poursuivre jusqu'au mois de juin et celui du clocher murs et toiture jusqu'en mars/avril.

Elections municipales : les élections municipales auront lieu les dimanches 15.03 et 22.03. La population légale de la commune étant de 998 habitants, l'élection des conseillers municipaux se déroule au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, avec panachage.

Calendrier des prochaines réunions :

Mercredi 19/02/2020 à 20h : Commission Urbanisme.

Mercredi 04/03/2020 à 20h : Commission Urbanisme.

Mardi 10/03/2020 à 20h : Conseil Municipal.

Mercredi 18/03/2020 à 20h : Commission Urbanisme.